

AVIS DE CONCESSION

SERVICES DE TRANSPORT ROUTIER PUBLIC EXPLOITATION DU RÉSEAU DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE PERSONNES ET COORDINATION DES SERVICES DE MOBILITÉS

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**1 ACHETEUR****1.1 Acheteur****Nom officiel :** Nantes Métropole Direction des services de mobilités Services transports collectifs**Forme juridique de l'acheteur :** Organisme de droit public**Activité du pouvoir adjudicateur :** Services d'administration générale**2 PROCÉDURE****2.1 Procédure****Titre :** Exploitation du réseau de transports publics urbains de personnes et coordination des services de mobilités

Description : La procédure vise l'attribution d'un contrat de concession au sens de l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales et L. 1121-1 du Code de la commande publique portant sur l'exploitation du réseau de transports publics urbains de personnes et la coordination des services de mobilités de Nantes Métropole. 1) La consultation est organisée selon une procédure restreinte qui se déroule en deux phases : 1^{ère} phase : phase « candidature » 2^{ème} phase : phase « offre » A ce stade, seules les candidatures sont attendues de la part des candidats. 2) Seuls les candidats admis à déposer une offre initiale se verront transmettre les documents de la consultation pour la phase offre 3) En cas de groupement, les informations demandées par le présent avis sont exigées pour chaque membre du groupement. Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du contrat. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. 4) la durée indiquée au point 2.7 court à compter du 1^{er} janvier 2026

Identifiant de la procédure : e116997d-4027-4785-90ab92517d109feb

2.1.1 Objet**Nature du marché :** Services**Nomenclature principale (cpv) :** 60112000 Services de transport routier public**2.1.4 Informations générales**

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

5 LOT**5.1 Lot : LOT-0001****Titre :** Concession de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics urbains de personnes et la coordination des services de mobilités de Nantes Métropole

Description : La présente procédure vise l'attribution d'une concession de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains de personnes et la coordination des services de mobilités de Nantes Métropole. Le réseau de transports urbains est constitué en juillet 2023 : un réseau de tramway (3 lignes) ; 11 lignes de bus à haut niveau de service (1 ligne busway, 1 ligne Ebusway et 9 Chronobus), 45 lignes de bus, 3 lignes fluviales (Navibus), 1 navette aéroport, 1 service de transport pour les personnes à mobilité réduite, 1 service de transport à la demande, 38 lignes scolaires, 281 circuits scolaires. Le concessionnaire aura notamment pour mission de : ● Exploiter et entretenir le réseau susvisé avec reprise des contrats d'affrètement en cours et dont l'échéance est fixée à fin août 2029, ● améliorer la part modale des transports publics urbains de personnes en lien avec les objectifs fixés dans le Plan de Déplacements Urbains ; ● accompagner le développement de la métropole (projet urbain, accueil de nouveaux habitants, transfert du CHU..) ; ● renforcer l'efficacité et la performance du réseau (performance, productivité) ; ● maîtriser les charges d'exploitation et le niveau du forfait de charges dans le cadre d'un projet d'entreprise s'appuyant sur une recherche de productivité ; ● proposer une politique commerciale dynamique ; ● garantir le niveau de qualité du service rendu ; ● réaliser les investissements nécessaires au bon fonctionnement du réseau et inséparables de l'exploitation ; ● accompagner la métropole dans le « verdissement » du parc de matériel roulant ● accompagner la métropole dans la consolidation des lignes fluviales ; ● être le « coordonnateur » des supports de ressources du bouquet de services : fabrication de la carte mobilité, mise en place d'outils communs à l'ensemble des opérateurs de mobilité, accompagnement au changement de comportement, information multimodale, coordination de la communication « naolib », L'intégralité des prestations attendues du futur concessionnaire sera précisée dans les documents de la consultation qui seront transmis aux seuls candidats admis à poursuivre la procédure. Par ailleurs, en application du Règlement UE 2022/2560 du 14 décembre 2022 relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur, un mécanisme de notification préalable à la Commission européenne est prévu pour : ● les concessions dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 250 millions d'euros HT et que l'opérateur économique soumissionnaire, y compris ses filiales dépourvues d'autonomie commerciale, ses sociétés mères ou encore ses principaux sous-traitants ou fournisseurs participant à cette même procédure de passation, a bénéficié de contributions financières étrangères égales ou supérieures à 4 millions d'euros par pays tiers au cours des trois années précédant la notification. Lorsque la valeur estimée de la concession est

égale ou supérieure à 250 millions d'euros HT et que le montant des contributions financières étrangères est inférieur au seuil de 4 millions d'euros par pays tiers, les candidats sont soumis à une obligation simplifiée de déclaration. La présente concession entre dans le cadre de cette obligation de notification/déclaration préalable. En conséquence, chaque candidat devra fournir, dans le cadre de son dossier de candidature, puis dans un second temps, dans le cadre de son offre, les informations suivantes selon sa situation : ● si l'opérateur économique ou le groupement d'opérateurs économiques a obtenu, au cours des trois dernières années, des contributions financières étrangères égales ou supérieures à 4 millions d'euros par pays tiers, celui-ci doit notifier à l'acheteur toutes les contributions financières étrangères reçues. ● si le seuil de notification de 4 millions d'euros n'est pas atteint, l'opérateur économique ou le groupement d'opérateurs économiques devra uniquement transmettre à l'acheteur une simple déclaration énumérant, le cas échéant, l'ensemble des contributions financières obtenues au cours des trois dernières années, y compris celles qui sont inférieures au seuil de minimis de 200 000 euros. En l'absence de communication de cette notification/déclaration, l'acheteur invitera le candidat à produire les éléments dans un délai maximum de 10 jours ouvrables. A défaut de transmission des éléments dans ce délai, la candidature, ou l'offre, sera déclarée irrégulière et sera rejetée.

Identifiant interne : DSP Transports Collectifs

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 60112000 Services de transport routier public

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 2026 01 01 + 02:00

Date de fin : 2031 12 31 + 02:00

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passage de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Valeur totale estimée : 1 300 000 000 €HT

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Le candidat fournit une Notice 2 comprenant les éléments suivants : 1) Une déclaration sur l'honneur concernant, d'une part le chiffre d'affaires global et, d'autre part, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère la présente consultation, réalisés au cours des trois (3) derniers exercices par le candidat et par les sociétés du groupe dont il se réclame des moyens financiers et opérationnels (dans ce second cas, mentionner la raison sociale des sociétés concernées). Le candidat pourra utiliser à cet effet l'imprimé DC2 susmentionné ; 2) Pour les opérateurs économiques pour lesquels l'établissement d'un bilan est obligatoire en vertu de la loi : les bilans, comptes de résultat et annexes ou documents équivalents, des trois (3) derniers exercices ou les équivalents pour les candidats étrangers non établis en France ; 3) Les liasses fiscales complètes comprenant l'ensemble des annexes des trois (3) derniers exercices ou leur équivalent pour les candidats étrangers non établis en France. 4) Un organigramme présentant la structure de l'actionariat du candidat permettant de positionner le candidat vis-à-vis des opérateurs économiques dont il se réclame des moyens financiers ou opérationnels ; 5) Pour les candidats se réclamant de garanties financières de leur maison mère, les liasses fiscales complètes de la maison mère comprenant l'ensemble des annexes des trois (3) derniers exercices ou les équivalents pour les candidats étrangers non établis en France.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Le candidat fournit une Notice 3 comprenant : 1) Une note descriptive de ses moyens humains et matériels comprenant notamment ses effectifs et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois (3) dernières années ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois (3) ans ; 2) L'indication des noms et qualifications professionnelles (titres d'études et professionnels) des personnes qui seront chargées de l'exécution du contrat de concession ; 3) Une note présentant son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ; 4) Les références acquises au cours des cinq dernières années dans le domaine d'activité considéré, en matière de gestion et d'exploitation de services de mobilités, d'aménagement, de concessions et notamment de délégations de service public ou tout autre document démontrant ses capacités techniques et professionnelles ; 5) Tout justificatif que le candidat juge nécessaire à l'appréciation de son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. En cas de groupement, les renseignements cidessus sont communiqués pour chacun des membres du groupement.

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : Le candidat fournit une Notice 1 comprenant : 1) Le(s) candidat(s) pourra(ont) répondre soit sous la forme d'un contractant unique, soit sous la forme d'un groupement. Un même opérateur économique ne peut pas présenter plusieurs candidatures et plusieurs offres en qualité de membre de plusieurs groupements et/ou seul. Un Groupement candidat ne pourra être modifié entre la remise des candidatures et la notification de la convention, c'est-à-dire qu'il ne pourra ni s'adjoindre un nouveau membre, ni retirer l'un de ses membres. 2) Lettre de candidature, datée et signée du dirigeant, accompagnée des documents l'habilitant à la signature (en cas de groupement ou de soustraction déclarés au stade de la candidature, nom des membres et soustraitants, identité du mandataire, preuves de l'habilitation du mandataire) ; Les candidats fourniront une note contenant les informations utiles sur la structure envisagée pour

→ APPELS D'OFFRES

l'exécution du Contrat ; 3) Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation du contrat de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-6 et à l'ensemble des conditions soumises aux articles R. 3123-1 à R. 3123-19 du Code de la commande publique ; 4) Justification du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail ; 5) Les documents suivants relatifs à la situation propre des opérateurs économiques : **a.** Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise candidate ; **b.** Un justificatif datant de moins de trois mois de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis) ou, pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ; **c.** Si une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire a été ouverte, le candidat produit la copie des décisions de justice afférentes à cette procédure. Les candidats étrangers devront satisfaire les mêmes exigences au regard de règles d'effet équivalent dans leur pays. Les formulaires DC1, DC2 applicables à la réglementation marchés publics peuvent être utilisés, ils sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marchespublics.nantesmetropole.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requête

Adresse de présentation : <https://www.marchespublics.nantesmetropole.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 2024 03 18 + 02:00 12:00:00 + 02:00

Informations relatives aux délais de recours : Avant la conclusion du contrat, la présente consultation, peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions des articles L. 551-1 et suivants du code de justice administrative. A compter de sa signature, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions des articles L. 551-3 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions définies par le Conseil d'état dans sa décision n° 358994 Département de Tarn-et-Garonne du 04/04/2014.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :

Nantes Métropole Direction des services de mobilités Services transports collectifs

8 ORGANISATIONS

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Nantes

Numéro d'enregistrement : TA NANTES

Ville : NANTES

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Téléphone : 02 55 10 10 02

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG0001

Nom officiel : Nantes Métropole Direction des services de mobilités Services transports collectifs

Numéro d'enregistrement : 24440040400129

Ville : NANTES

Pays : France

Adresse électronique : isabelle.brenon@nantesmetropole.fr

Téléphone : +3 32 40 99 48 77

Adresse internet : <https://www.metropole.nantes.fr>

Rôles de cette organisation : Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

11 INFORMATIONS RELATIVES À L'AVIS

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 9c0b0585-b386-4fb7-ba5d-fd8a2a205be6-01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 2024 02 16 - 02:00 - 12:02:11 - 02:00

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication